



Dossier de presse



ÉDITO



© Philippe Devernay - MENESR

Innovante en matière de calendrier, d'organisation des épreuves ou encore de modalités de correction, la session 2015 du baccalauréat marque également un double anniversaire.

D'abord celui du célèbre objectif fixé en 1985 par le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Jean-Pierre Chevènement : porter 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Dépassée depuis 2012, cette avancée démontre pleinement la qualité du travail et de l'engagement de tous ceux qui œuvrent quotidiennement à la réussite de nos élèves. Songeons qu'en 1945, le taux de bacheliers était de 3 %, et encore de 30 % seulement au début des années 1980 ! En dépit des critiques et des anathèmes, l'École de la République fait progresser le niveau d'instruction en France ainsi que l'égalité d'accès à la connaissance.

Les élèves seront cette année presque 685 000 (contre... 31 en 1808, au moment de la création de l'examen), de tous âges (de 13 à... 93 ans !) à attester des connaissances acquises pendant tout l'enseignement secondaire et à s'ouvrir ainsi les portes de l'enseignement supérieur.

Environ un tiers d'entre eux se présentera au baccalauréat professionnel, qui fête lui aussi cette année ses trente ans. Afin de faciliter, pour les bacheliers professionnels qui le souhaitent, la poursuite d'études avant leur insertion dans le monde du travail, nous leur garantissons, au travers d'une politique volontariste menée à l'échelle des rectorats, un pourcentage minimum de places en sections de techniciens supérieurs, tout comme aux élèves des filières technologiques un meilleur accès aux IUT.

Dans un monde où l'exigence de compétences et de connaissances est en croissance permanente, nous savons que le niveau de diplôme et de formation constitue le meilleur atout pour l'avenir professionnel de nos jeunes. Pour permettre à l'École de tenir toujours plus largement sa promesse, nous fixons ainsi à notre enseignement supérieur un objectif de 50 % d'une classe d'âge au niveau licence et de 25 % au niveau master.

Nous voulons une École qui offre une véritable égalité des chances et ne distingue que le mérite. C'est aussi pour cela que nous renforçons cette année le dispositif qui, dans chaque lycée, propose aux 10 % des meilleurs bacheliers de chacune des trois filières une poursuite d'études en filière sélective. L'accès à ces filières ne doit pas être réservé aux mieux informés, mais seulement aux plus méritants. C'est ça l'École républicaine !

Formant le vœu que l'effort et la réussite soient au rendez-vous, je souhaite à chacun de nos élèves le meilleur pour ce moment important qu'est le baccalauréat, et remercie tous ceux qui, correcteurs, examinateurs, surveillants, personnels des centres d'examen, rendent possible son organisation en France et à l'étranger.

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

A handwritten signature in blue ink, reading "N. Vallaud-Belkacem".

SOMMAIRE

L'ESSENTIEL	5
Les chiffres-clés	6
Le baccalauréat à l'heure du numérique	8
Les nouveautés de la session 2015	9
Le baccalauréat sur les sites du ministère	11
Des épreuves aménagées pour les candidats en situation de handicap	13
La dimension internationale du baccalauréat	14
Les actions de prévention des fraudes	15
Les sujets d'épreuves	19
Le choix des options	21
LES EFFECTIFS	23
Effectifs académiques	24
Candidats aux épreuves anticipées	25
Séries générales	26
Séries technologiques	27
Séries professionnelles	28
LES CALENDRIERS DES ÉPREUVES	31
Séries générales et technologiques	32
Épreuves anticipées en première	33
Épreuves écrites au baccalauréat général	34
Épreuves écrites au baccalauréat technologique	35
Épreuves écrites du baccalauréat professionnel	37
LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2014	39



L'essentiel

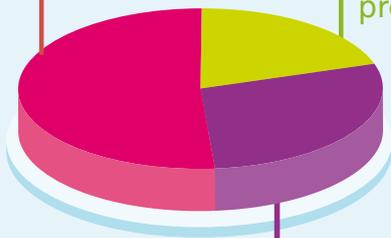
LES CHIFFRES-CLÉS

CANDIDATS

684 734 candidats

352 400
au baccalauréat
général (51,4 %)

196 570
au baccalauréat
professionnel (28,7 %)



135 764
au baccalauréat
technologique (19,7 %)



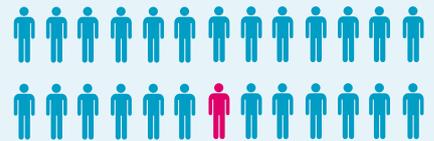
Effectifs globaux
en baisse de **0,32 %**
par rapport à 2014



Le candidat
le plus jeune
13 ans



Le candidat
le plus âgé
93 ans

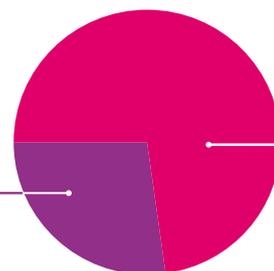


20 846
candidats individuels,
soit **3 %** de l'effectif global

489 532

candidats inscrits
aux épreuves anticipées
(+2,49 % par rapport
à 2014)

- **356 374**
en séries générales
- **133 158**
en séries technologiques



CENTRES D'EXAMEN

4 242

centres
d'examen
en France

85 pays
étrangers
organiseurs

SUJETS

2 900

sujets
élaborés



LANGUES

22 langues vivantes
étrangères pour les
épreuves obligatoires
et facultatives

24 autres langues
pour les épreuves
facultatives uniquement

11 langues régionales

Langue des signes française
pour l'épreuve facultative
uniquement

CORRECTION

environ **4 millions**
de copies à corriger



170 000

correcteurs et
examineurs



INDEMNISATION

correction : **5 €** par copie

interrogation orale : **9,60 €** par heure

COÛT DE LA SESSION 2014

81,40 €

par candidat
présent
(80 € en 2013)

Ces coûts recouvrent :

- l'indemnisation des frais de déplacement des intervenants (indemnités kilométriques, frais d'hébergement, repas...);
- la rémunération des intervenants (indemnités des jurys, vacances, indemnités de chef de centre, surveillance...);
- les frais d'organisation (impression de sujets, location de salles, matière d'œuvre, expédition et transport...).

LE BACCALAURÉAT À L'HEURE DU NUMÉRIQUE

DES POSSIBILITÉS DE VISIOCONFÉRENCE ET DE WEBCONFÉRENCE

Certains candidats peuvent désormais passer à distance leurs épreuves orales obligatoires grâce à des visioconférences ou des webconférences. Ce dispositif s'adresse à des candidats au profil très spécifique : géographiquement éloignés des centres d'examen, handicapés, hospitalisés, incarcérés, dans l'impossibilité de se déplacer jusqu'au centre d'examen. Ces candidats sont avertis par le recteur de leur académie, garant du principe d'égalité entre tous les candidats à l'examen. Le recteur s'assure de la qualité, de la sécurité et de la confidentialité des échanges entre le candidat et l'examineur. Un surveillant est présent auprès du candidat pour contrôler le bon déroulement de l'épreuve. Par ailleurs, des réunions de jury peuvent également se tenir en visioconférence ou en webconférence.

LA DÉMATÉRIALISATION DU LIVRET SCOLAIRE

Entreprise en série ST2S dans quatre académies (Besançon, Rennes, Reims, Toulouse), l'expérimentation du livret scolaire numérique (LSL) va donner lieu cette année aux premières délibérations de jury dématérialisées et anonymes.

L'extension de ce dispositif va être progressive jusqu'en 2020 avec la généralisation dans les séries technologiques et générales et le déploiement dans la voie professionnelle à partir de 2017.

Parallèlement, la connexion avec le portail admission post-bac (APB) sera réalisée d'ici 2017.

LA CORRECTION DES COPIES DES CENTRES À L'ÉTRANGER DÉMATÉRIALISÉE

Mise en place dans la zone Asie-Pacifique par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et l'académie de Montpellier lors de la session de 2011, la dématérialisation des épreuves écrites du baccalauréat offre la possibilité aux correcteurs de corriger les copies directement sur ordinateur. Ce dispositif dont le déploiement est opéré par l'AEFE en liaison avec les services académiques permet de sécuriser le déroulement des épreuves écrites, de maîtriser les coûts inhérents aux frais de déplacement des correcteurs et d'optimiser le traitement des informations (remontée automatique des notes, accès aux moyennes en temps réel...).

À la session 2015, les zones du monde concernées par ce dispositif sont l'Asie, le Pacifique, l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, le Moyen-Orient, l'Europe du Sud-Est et du Nord-Ouest. Ainsi, sur les 33 757 candidats au baccalauréat inscrits dans les établissements de l'étranger, 11 772 élèves de classes de terminale et 12 920 élèves de classes de première bénéficient de ce dispositif.

En 2016, la dématérialisation sera étendue à l'ensemble du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

LES NOUVEAUTÉS DE LA SESSION 2015

UN NOUVEAU CALENDRIER POUR LES ÉPREUVES ÉCRITES, DU MERCREDI AU MERCREDI

- Les avantages pour les candidats sont de plusieurs ordres : la « reconquête du mois de juin », la création d'une respiration au milieu de la semaine des épreuves écrites, une plus grande égalité des candidats avec l'alignement des épreuves entre les différentes séries, une meilleure organisation des épreuves avec les matières obligatoires en première partie de session et les épreuves de spécialité en seconde partie de session.
- Quel impact sur les correcteurs ? Le temps de correction est variable selon les disciplines. Néanmoins, le délai global de correction a été augmenté de deux jours pour cette session.

DES PLACES RÉSERVÉES POUR LES MEILLEURS BACHELIERS

La loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 s'est donnée pour objectif de faciliter l'admission des bacheliers professionnels en STS (sections de techniciens supérieurs) et des bacheliers technologiques en IUT (instituts universitaires de technologie). Dans ce but, le recteur d'académie, après consultation de la commission académique des formations post-baccalauréat, fixe un pourcentage minimal de titulaires de ces baccalauréats dans les formations concernées en prenant en compte la spécialité de chaque diplôme.

Par ailleurs, sur la base de leurs résultats au baccalauréat, les meilleurs élèves de chaque lycée se voient proposer des places en filières sélectives publiques (classes préparatoires aux grandes écoles, sections de technicien supérieur, instituts universitaires de technologie, instituts d'études politiques, certaines écoles d'ingénieurs dont les Insa...). Le pourcentage d'élèves bénéficiant, au sein de chaque filière de chaque lycée de ce droit d'accès est fixé par décret. Pour l'année 2015, il est de 10 %. Cette année, le portail admission post-bac permettra aux candidats meilleurs bacheliers qui le souhaitent de bénéficier de cette mesure et de recevoir via la plateforme une proposition d'admission sur une filière sélective.

DES SÉRIES TECHNOLOGIQUES RÉNOVÉES

DES AJUSTEMENTS SONT APPORTÉS À CERTAINES ÉPREUVES DE LA SÉRIE STI2D

Les principaux ajustements portent sur les modalités de l'épreuve de projet, notamment en cours d'année, et sur ses nouvelles grilles d'évaluation qui sont rationalisées. Une nouvelle définition d'épreuve relative aux enseignements technologiques transversaux a été publiée et est applicable à compter de la session 2015. Elle concerne l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité ainsi que l'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 en série STI2D.

LES ÉVOLUTIONS DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

UNE ÉPREUVE FACULTATIVE DE « MOBILITÉ » EST CRÉÉE

Les candidats au baccalauréat professionnel, quelle qu'en soit la spécialité, qui ont au cours de leur cursus effectué une mobilité dans un pays européen, pourront désormais la valoriser à l'examen : une nouvelle épreuve facultative dite de « mobilité », créée à titre expérimental pour une durée de trois années, permet en effet de valider des acquis généraux et professionnels évalués dans le cadre d'une période de formation dans un pays appartenant à l'Union européenne, l'Espace économique européen ou l'Association européenne de libre-échange.

QUATRE SPÉCIALITÉS DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ONT LEUR PREMIÈRE SESSION

- le baccalauréat gestion-administration remplace les spécialités comptabilité et secrétariat ;
- le baccalauréat pilote de ligne de production, diplôme transversal à plusieurs secteurs professionnels, remplace les spécialités pilotage des systèmes de production automatisée, industrie des pâtes papiers et cartons, mise en œuvre des matériaux option matériaux céramiques et mise en œuvre des matériaux option industries textiles ;
- le baccalauréat procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons remplace la spécialité industries de procédés ;
- le baccalauréat photographie rénové succède à la spécialité de même intitulé ;

Le baccalauréat transport fluvial est créé (première session en 2016).

LE BACCALAURÉAT SUR LES SITES DU MINISTÈRE

BIEN SE PRÉPARER AU BACCALAURÉAT

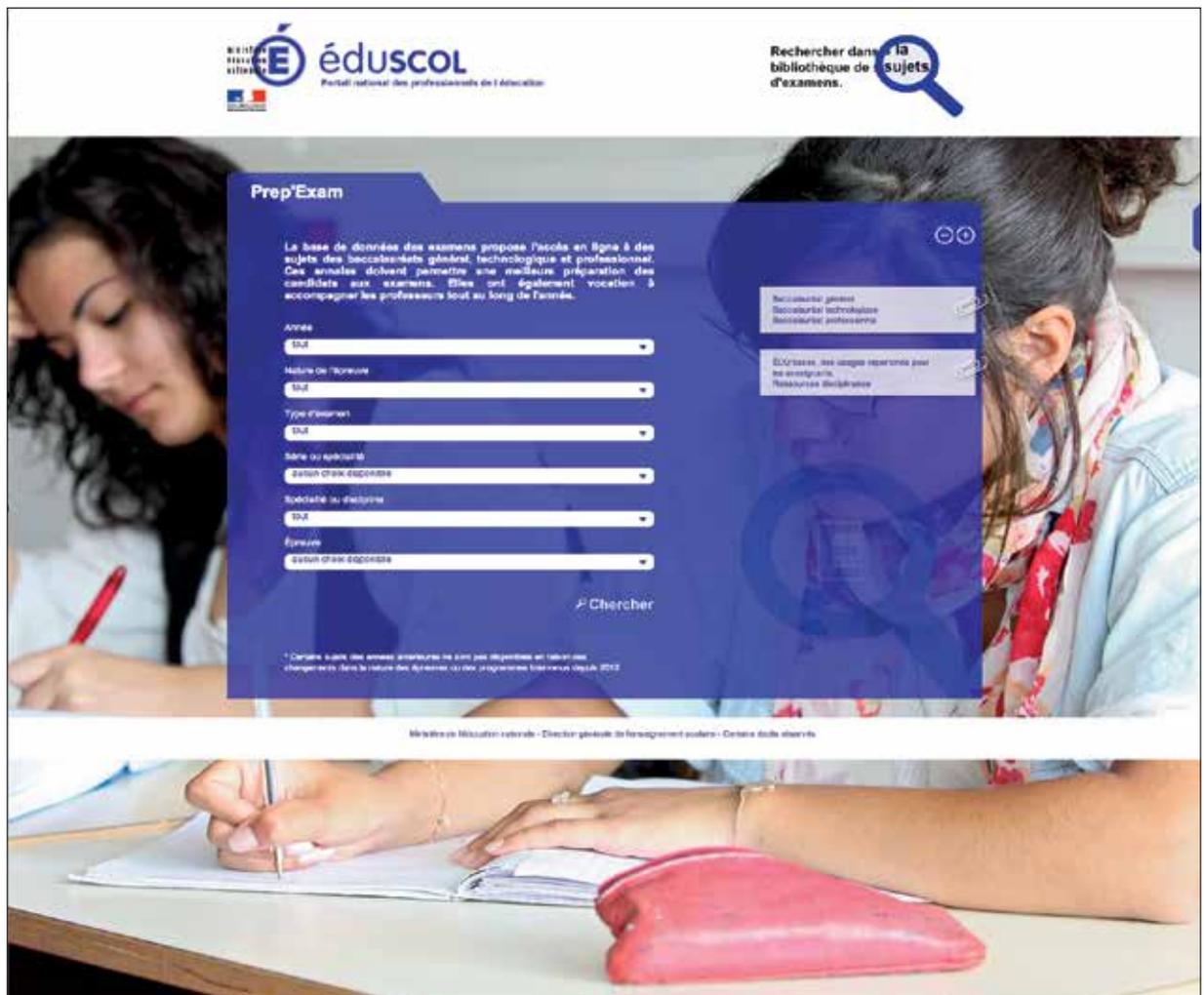
Pour aider les candidats à se préparer aux épreuves du baccalauréat, un espace dédié leur propose des conseils pratiques en vidéos et en images, les principales dates du baccalauréat 2015 pour les voies générale, technologique et professionnelle, tout ce qu'il faut savoir avant d'entrer dans la salle d'examen, les réponses aux principales questions des élèves, etc : autant d'éléments permettant aux élèves de se préparer sereinement dans la dernière ligne droite avant les épreuves. education.gouv.fr/bac2015



PREP'EXAM : LA BASE DE DONNÉES DES EXAMENS SUR ÉDUSCOL

Depuis janvier 2013, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose un accès gratuit aux sujets des épreuves du baccalauréat des trois dernières années, sur son portail Éduscol : eduscol.education.fr/base-examens.

Ces annales regroupent gratuitement près de 1 200 sujets des séries générales. Elles s'adressent à la fois aux enseignants, qui peuvent les utiliser pour proposer des devoirs en cours d'année, et directement aux élèves qui souhaitent s'entraîner et bien cerner ce que l'on attend d'eux pour chaque épreuve.



CONSULTER LES RÉSULTATS

Dès le mardi 7 juillet 2015, les résultats du baccalauréat seront disponibles sur la page d'accueil du site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies.

Les résultats du baccalauréat : education.gouv.fr/resultats-du-baccalaureat

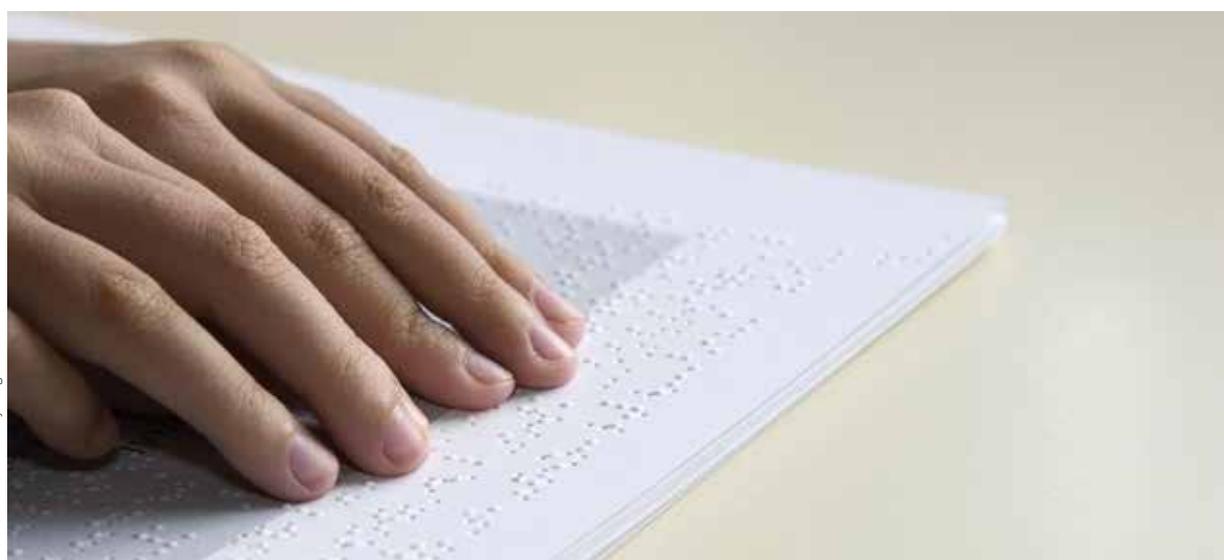
DES ÉPREUVES AMÉNAGÉES POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour la session 2015, plus de 29 854 candidats sont concernés par des aménagements d'épreuves qui peuvent être de plusieurs ordres, parmi lesquels :

- un temps d'épreuve majoré ;
- une répartition des épreuves sur la session normale et la session de remplacement ;
- pour les épreuves obligatoires de langue vivante, à l'oral, une possibilité de dispense ;
- une assistance humaine ou l'utilisation d'outils informatiques adaptés ;
- pour les candidats malvoyants, une transcription des sujets en braille ou en gros caractères avec fort contraste ;
- des épreuves orales obligatoires par visioconférence ou webconférence.

De plus, les candidats concernés peuvent demander la conservation pendant cinq ans des notes de leur choix obtenues à l'examen (quelle que soit leur valeur). Par ailleurs, les autorités académiques ont la possibilité d'ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent aller composer dans des centres ouverts dans les établissements scolaires.

Pour bénéficier de ces mesures, les candidats doivent adresser une demande à l'un des médecins désignés à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Au vu de la situation particulière du candidat, le médecin rend un avis sur lequel s'appuie le rectorat pour décider des aménagements ou des adaptations d'épreuves. L'avis du médecin ne préjuge pas de la décision du recteur.



LA DIMENSION INTERNATIONALE DU BACCALAURÉAT

85 PAYS ORGANISATEURS

À l'étranger, les baccalauréats général et technologique sont organisés dans 85 pays, pour un total de 16 485 candidats aux épreuves terminales.

Les épreuves se déroulent dans 141 centres d'examen ouverts dans les établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et de la mission laïque française.

Les candidats se répartissent de la manière suivante :

- 40 % sont de nationalité française ;
- 50 % sont de la nationalité du pays d'accueil ;
- 10 % sont d'une autre nationalité.

Les calendriers des sessions à l'étranger s'échelonnent d'avril à novembre, selon les pays :

- Pondichéry : du 13 au 29 avril 2015
- Liban : du 26 au 29 mai 2015
- Amérique du Nord : du 28 mai au 10 juin 2015
- Pays étrangers du groupe 1* : du 8 au 12 juin 2015
- Asie : du 15 au 19 juin 2015
- Amérique du sud : du 16 au 25 novembre 2015

**Pays européens, pays d'Afrique et du Proche-Orient, Madagascar et Île Maurice.*

UNE OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

Le baccalauréat, c'est aussi une large ouverture à l'international, notamment à travers :

- l'option internationale du baccalauréat (3 552 candidats) ;
- les sections européennes ou de langue orientale (environ 40 000 candidats) ;
- l'Abibac, le Bachibac et l'Esabac (respectivement 1 455, 823 et 589 candidats) ;
- le baccalauréat franco-américain ;
- le baccalauréat franco-allemand.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES FRAUDES

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Depuis 2013, toutes les académies sont équipées de détecteurs de téléphones portables dont le nombre et l'emplacement sont confidentiels. Les recteurs répartissent ces appareils de façon aléatoire et veillent à les faire circuler entre les centres d'examen, tout au long des épreuves. Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies. En 2014, celle-ci a représenté près de 31 % des fraudes détectées lors des épreuves du baccalauréat.

Par ailleurs, tous les candidats sont informés des consignes à respecter et des sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude, grâce à une notice d'information affichée à la porte de chaque salle d'examen et lue lors de la première épreuve écrite de la session (voir page 17).

Constitue une fraude :

- toute communication entre les candidats pendant les épreuves ;
- toute utilisation d'informations, de documents ou de matériels non autorisés par le sujet ou la réglementation ;
- toute substitution de personne.

Tous les appareils non autorisés doivent être impérativement éteints, puis rangés dans le sac du candidat. Les surveillants de salle doivent veiller à ce que les candidats ne puissent y avoir accès pendant la durée de l'épreuve.

INSTRUCTION D'UNE SUSPICION DE FRAUDE

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. Le candidat pris en flagrant délit poursuit sa composition, sauf dans le cas précis de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve. Un procès-verbal est dressé et contresigné par les autres surveillants et par l'auteur des faits.

Sur la base des faits constatés, le chef de centre adresse un procès-verbal de suspicion de fraude au recteur afin que ce dernier puisse saisir la commission académique de discipline du baccalauréat. Cette commission est présidée par un enseignant-chercheur, président de jury du baccalauréat, et composée de sept membres nommés par le recteur, dont un élève membre du conseil académique de la vie lycéenne et un étudiant élu au sein du conseil d'administration d'une université.

Le jury du baccalauréat délibère sur les résultats du candidat suspecté de fraude mais aucun certificat de réussite ou relevé de notes ne peut lui être délivré avant la décision de la commission académique. Le recteur d'académie engage ou non les poursuites devant la commission académique de discipline qui devra statuer dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats. Le candidat peut contester la décision de cette commission devant le juge administratif territorialement compétent.

SANCTIONS ENCOURUES

Les sanctions encourues sont de deux ordres :

- administratives et/ou
- pénales

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation à une peine par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission académique de discipline.

Néanmoins, les sanctions pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujet et la substitution de personne.

SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Les sanctions encourues par les fraudeurs sont les suivantes (article D. 334-32 du Code de l'éducation) :

- 1° le blâme ;
- 2° la privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- 3° l'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- 4° l'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

SANCTIONS PÉNALES

Le délit de fraude aux examens et concours est réprimé par le juge pénal (article L. 331-3 du code de l'éducation) sur la base de la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

Dans le cas d'une divulgation de sujets d'épreuves ou de substitution de personne, l'article 2 prévoit une condamnation à « un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9 000 euros ou à l'une de ces peines seulement ». L'article 3 prévoit que les mêmes peines sont prononcées contre les complices du délit.

ÊTRE RÉACTIF EN CAS D'INCIDENT : LA PROCÉDURE DE VEILLE ET D'ALERTE

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche met en place un dispositif de veille et d'alerte tout au long des épreuves écrites des baccalauréats général, technologique et professionnel qui se déroulent à l'étranger, en métropole, dans les départements et régions d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer.

Ce dispositif vise à permettre une gestion optimale des incidents qui pourraient se produire, grâce à une circulation des informations la plus rapide possible entre les centres d'examen, les services académiques concernés et le ministère.

Ainsi, une cellule de veille et d'alerte nationale mobilise la direction générale de l'enseignement scolaire et les inspecteurs généraux de l'éducation nationale concernés pour traiter les incidents éventuels dans les meilleurs délais.

Les services des examens et concours de chaque académie sont, eux aussi, mobilisés avec les corps d'inspection concernés pour répondre aux diverses sollicitations émanant des centres d'examen.

FRAUDES ET SANCTIONS À LA SESSION 2014

Concernant la fraude à la session 2014 du baccalauréat, plusieurs éléments sont à souligner :

- le renforcement des mesures préventives et dissuasives engagé depuis 3 ans a permis de détecter un nombre plus important de tentatives de fraudes en 2014 qu'en 2013 (515 vs 469, soit 9,81 % supplémentaires) ;
- parallèlement, plus de sanctions ont été prononcées : sur 515 suspicions de fraudes, 385 ont été sanctionnées, contre 325 en 2013 ;
- dans le cadre des sanctions, les interdictions assorties de sursis connaissent une hausse de 31 % ; le nombre de blâmes augmente de 3 %.

CAS DE FRAUDES

Les grands types de fraudes

On relève 5 grands groupes de fraudes :

- utilisation de nouvelles technologies (téléphones portables, lecteur mp3, etc.) : 30,87 % des cas (en baisse par rapport à 2013 : 36,5 %) ;
- antisèches : 27,57 % des cas (en légère baisse par rapport à 2013 : 28,6 %) ;
- falsification de dossiers d'épreuves pratiques (notamment plagiat) : 11,26 % des cas (en hausse par rapport à 2013 : 10,4 %) ;
- falsification de copies (plagiat de documents tel que copie du manuel, de copie, du cours ou Internet) : 6,6 % (en hausse par rapport à 2013 : 1,3 %) ;
- communication entre candidats : 5,44 % des cas (en baisse par rapport à 2013 : 7,4 %).

Les autres motifs de fraudes relevés en 2014 : utilisation de brouillon ou copie non réglementaire, manuel ou texte annotés (oral de français ou de langues), substitution de personne, etc.

SANCTIONS PRONONCEES

Pour la session 2014, 386 sanctions ont été prononcées :

- le blâme représente 29,79 % des sanctions ;
- 63,73 % des sanctions relèvent de l'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat, pour une durée de 1 ou 2 ans (avec sursis : 50 %, sans sursis : 13,73 %) ;
- 4,26 % de privation de mentions.

INFORMATIONS À L'ATTENTION DES CANDIDATS

Conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

(Circulaires n° 2011-072 du 3 mai 2011, n° 2002-063 du 20 mars 2002 et n° 2012-059 du 3 avril 2012)

- 1 /** Tout candidat doit obligatoirement présenter sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec photographie ou un certificat de scolarité très récent avec photographie, certifié par le chef d'établissement d'origine pour les candidats étrangers.
- 2 /** Il est interdit d'entrer dans la salle d'examen après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets, sauf autorisation exceptionnelle du chef de centre.
- 3 /** Les candidats doivent se conformer aux instructions portées sur le sujet. L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée en tête des sujets. Seul l'usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons, est autorisé.
- 4 /** L'utilisation des téléphones portables, des montres connectées, et, plus largement, de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être impérativement éteints et rangés dans les sacs, porte-documents ou cartables.
- 5 /** Doivent être regroupés à l'endroit indiqué par le(s) surveillant(s) les sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et document non autorisé.
- 6 /** Toute communication entre candidats ou avec l'extérieur est interdite.
- 7 /** En cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, les pièces ou matériels concernés seront saisis ; un procès-verbal sera dressé et contresigné par les surveillants ainsi que par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. L'expulsion de la salle pourra être prononcée par le chef de centre en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve. Des poursuites pourront être engagées par l'autorité administrative contre le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.
- 8 /** Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est autorisée durant la première heure d'épreuve, sauf nécessité absolue. À l'issue de cette première heure, les sorties provisoires ne peuvent s'effectuer que candidat par candidat et en compagnie d'un surveillant.
- 9 /** Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, même blanche, avec l'entête complété, et sans avoir signé la liste d'émargement. Aucun signe distinctif, signature, nom, etc. ne doit figurer sur la copie, en dehors de l'entête.

Sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude

(Décret n° 2012-640 du 3 mai 2012 modifié par le décret n° 2013-469 du 5 juin 2013)

- 1 /** Le blâme.
- 2 /** La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis.
- 3 /** L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 4 /** L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 5 /** Toute sanction prononcée peut être assortie d'une inscription au livret scolaire.
- 6 /** Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La commission de discipline décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.



LES SUJETS D'ÉPREUVES

GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ DES SUJETS

La confection et la diffusion des sujets sont soumises à un ensemble de règles strictes qui visent à garantir la confidentialité à chaque étape :

- répartition confidentielle entre les académies pour l'élaboration des sujets de l'année suivante ;
- signature d'une charte de déontologie pour tous les personnels impliqués ;
- composition confidentielle des commissions d'élaboration des sujets ;
- travail des commissions dans des conditions hautement sécurisées ;
- transmission des sujets de façon dématérialisée par les académies conceptrices, grâce à un réseau hautement sécurisé, propre à l'éducation nationale ;
- impression et mise sous pli des sujets dans des locaux académiques sécurisés ;
- double conditionnement des sujets ;
- diffusion des sujets au plus près possible, dans le temps des épreuves concernées ;
- stockage sécurisé dans les centres d'examen avec accès limité au chef d'établissement et son adjoint ;
- ouverture des enveloppes contenant les sujets uniquement avant l'épreuve concernée, en présence des candidats.

2 900 SUJETS PRINCIPAUX ET DE SECOURS

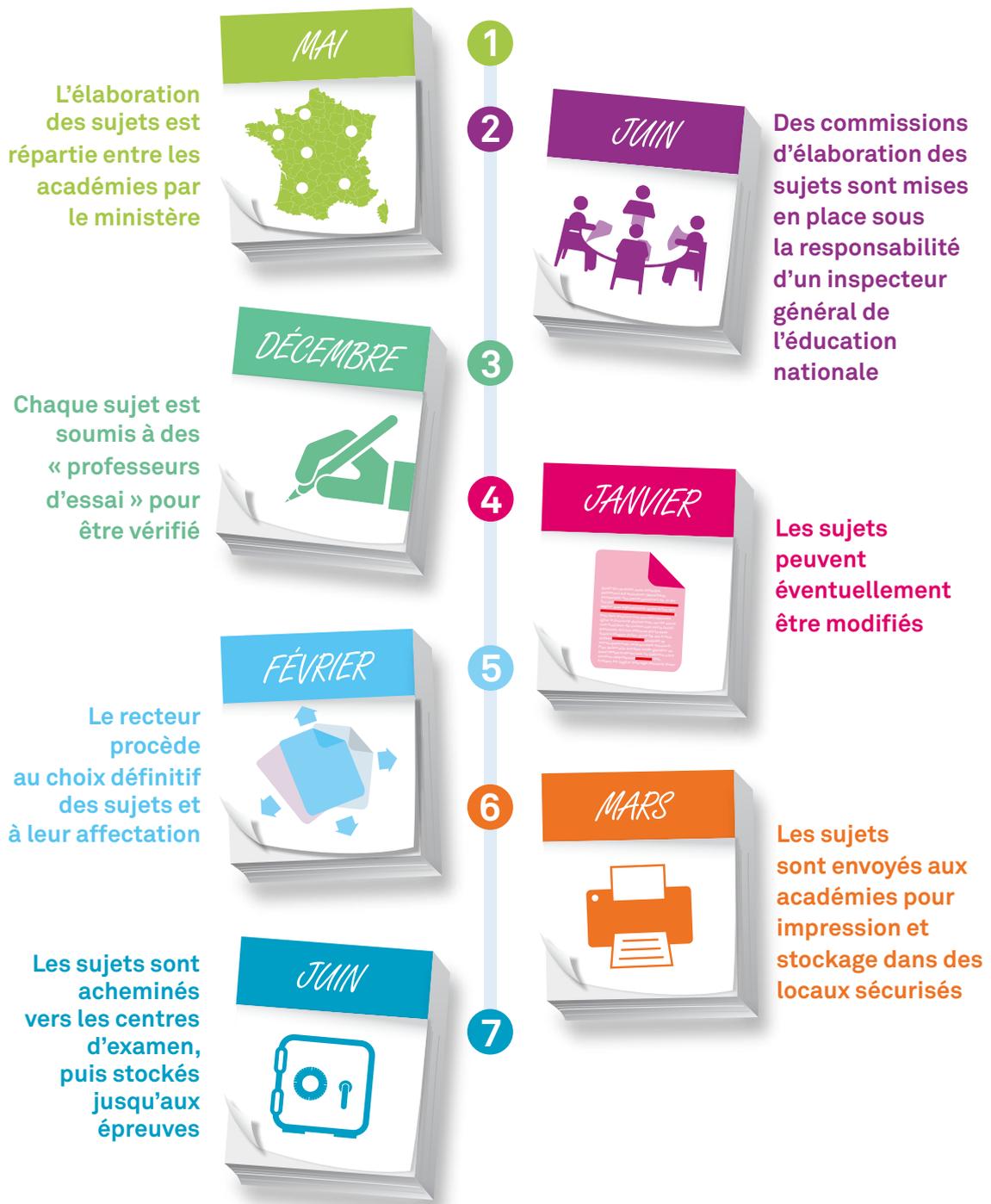
Lors de chaque session, environ 2 900 sujets d'épreuves de baccalauréat sont élaborés.

Pour chaque épreuve, un nombre de sujets est retenu en fonction des destinations concernées (métropole, Drom-Com, regroupements de pays à l'étranger).

À côté des sujets principaux, des sujets de secours sont élaborés afin de répondre à tout type d'incident qui nécessiterait de changer de sujet au cours de la session de baccalauréat. Ces sujets sont conçus de la même façon que les autres.

Ainsi, en philosophie, 80 sujets sont élaborés chaque année pour les baccalauréats général et technologique.

L'ÉLABORATION DES SUJETS : UN PROCESSUS D'UNE ANNÉE



LE CHOIX DES OPTIONS

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Pour les séries générales, un enseignement de spécialité, doté d'un coefficient spécifique, est proposé :

- langue vivante 1 ou 2 approfondie : série L ;
- langue vivante 3 : série L ;
- langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec) : série L ;
- droit et grands enjeux du monde contemporain : série L ;
- arts : série L (au choix : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, arts du cirque, danse, histoire des arts, musique, théâtre) ;
- mathématiques : séries S, ES, L ;
- sciences sociales et politiques : série ES ;
- économie approfondie : série ES ;
- physique-chimie : série S ;
- sciences de la vie et de la Terre : série S ;
- informatique et sciences du numérique : série S ;
- écologie, agronomie et territoires : série S (dans les lycées dépendant du ministère chargé de l'Agriculture).

OPTIONS FACULTATIVES, HORS LANGUES VIVANTES

Dans les séries générales et technologiques, l'élève peut choisir au maximum deux options facultatives parmi :

- deux options de langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec), pour les séries générales ;
- six enseignements artistiques (au choix : arts plastiques, cinéma, danse, histoire des arts, musique, théâtre), pour les séries générales et technologiques ;
- plusieurs disciplines en éducation physique et sportive, pour les séries générales et technologiques.

Seuls comptent les points au-dessus de la moyenne. Pour la première option facultative choisie par l'élève, les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par deux. Si ce choix porte sur une langue ancienne (latin ou grec), les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par trois.

LANGUES VIVANTES

SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

58 langues vivantes étrangères, régionales ou des signes :

- 22 langues vivantes étrangères pour les épreuves obligatoires et facultatives : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien ;
- 24 autres langues au titre des épreuves facultatives uniquement : albanais, amharique, bambara, berbère, bulgare, coréen, croate, estonien, haoussa, hindi, hongrois, indonésien-malais, laotien, lituanien, macédonien, malgache, peul, roumain, serbe, slovaque, slovène, swahili, tamoul, tchèque ;
- 11 langues régionales : basque, breton, catalan, corse, créole, occitan-langue d'oc, tahitien, langues mélanésiennes, gallo, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans ;
- langue des signes française (LSF) au titre des épreuves facultatives.

SÉRIES PROFESSIONNELLES

Les modalités d'évaluation des langues vivantes, obligatoires ou facultatives, ont été renouvelées : c'est désormais une épreuve orale qui prend appui sur le contexte professionnel de la spécialité concernée.

- Langue vivante 1 obligatoire pour toutes les spécialités : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.
- Langue vivante 2 obligatoire pour certaines spécialités : allemand, anglais, arabe littéraire, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créoles (guadeloupéen, guyanais, martiniquais, réunionnais), langues mélanésiennes, langues d'oc (auvergnat, gascon, languedocien, limousin, nissart, provençal, vivaro-alpin), tahitien.
- Épreuve facultative orale : allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère, bulgare, cambodgien, chinois, croate, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes, langue des signes française.



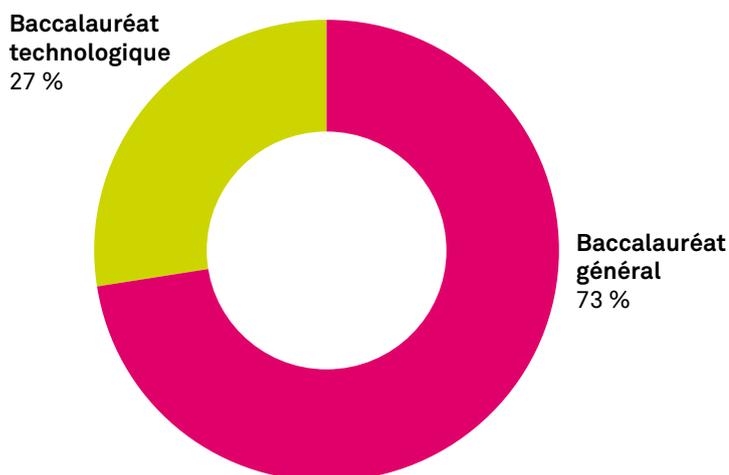
Les effectifs

EFFECTIFS ACADEMIQUES

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	Total
Aix-Marseille	15 381	6 322	8 872	30 575
Amiens	9 237	4 093	6 604	19 934
Besançon	5 802	2 085	3 323	11 210
Bordeaux	16 617	5 998	8 931	31 546
Caen	7 515	2 579	4 263	14 357
Clermont-Ferrand	6 050	2 174	3 459	11 683
Corse	1 267	522	513	2 302
Dijon	7 928	2 954	4 400	15 282
Grenoble	18 476	6 431	8 886	33 793
Lille	20 733	8 596	14 542	43 871
Limoges	3 243	1 212	1 941	6 396
Lyon	17 198	6 671	8 641	32 510
Montpellier	13 547	5 772	7 992	27 311
Nancy-Metz	11 499	5 032	7 801	24 332
Nantes	18 714	6 779	10 396	35 889
Nice	11 436	4 115	5 638	21 189
Orléans-Tours	12 568	4 894	6 882	24 344
Poitiers	8 318	3 162	4 577	16 057
Reims	6 526	2 505	4 325	13 356
Rennes	17 503	6 834	9 063	33 400
Rouen	9 705	3 951	6 150	19 806
Strasbourg	9 653	3 790	5 698	19 141
Toulouse	15 266	5 363	8 120	28 749
Paris, Créteil, Versailles	75 755	26 649	35 680	138 084
Total métropole	339 937	128 483	186 697	655 117
Guadeloupe	2 915	1 248	2 138	6 301
Guyane	1 144	697	1 266	3 107
La Réunion	4 838	2 893	3 766	11 497
Martinique	2 125	1 033	1 723	4 881
Mayotte	1 441	1 410	980	3 831
Total Dom	12 463	7 281	9 873	29 617
Total métropole et Dom	352 400	135 764	196 570	684 734
Rappel inscrits 2014	341 317	140 215	205 375	686 907
Évolution 2014-2015	3,25%	-3,17%	-4,29%	-0,32%
Répartition	51%	20%	29%	100%

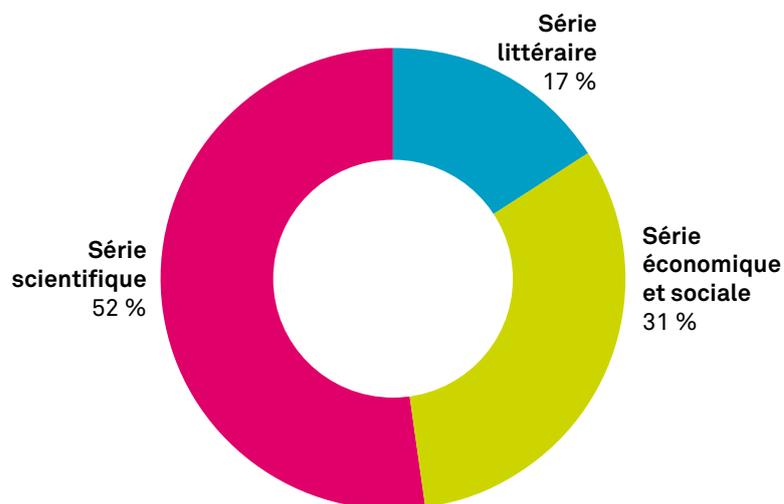
CANDIDATS AUX ÉPREUVES ANTICIPÉES

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Total
Métropole	344 656	126 509	471 165
Dom	11 718	6 649	18 367
Total métropole et Dom	356 374	133 158	489 532
Rappel inscrits 2014	346 026	131 630	477 656
Évolution 2014-2015	2,99 %	1,16 %	2,49 %
Répartition	73 %	27 %	100 %



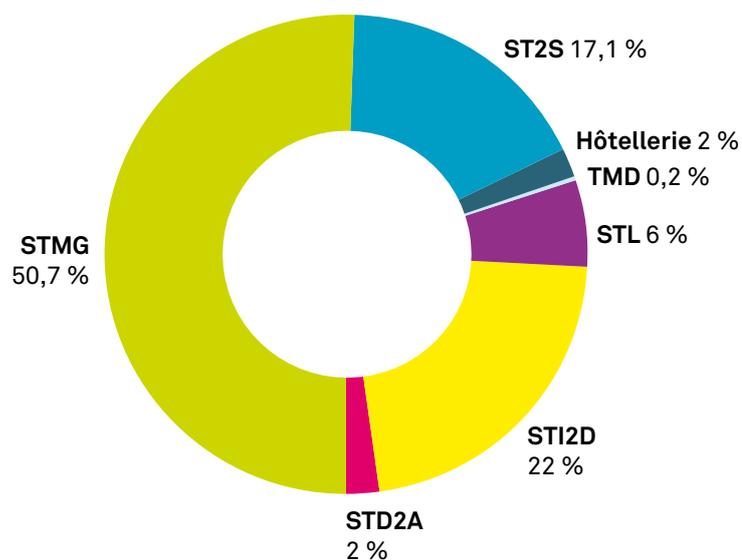
SÉRIES GÉNÉRALES

	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique	Total
Métropole	56 751	105 136	178 050	339 937
Dom	2 827	3 828	5 808	12 463
Total métropole et Dom	59 578	108 964	183 858	352 400
Rappel inscrits 2014	54 810	109 777	176 730	341 317
Évolution 2014-2015	8,7%	-0,7%	4%	3,2%
Répartition	17%	31%	52%	100%



SÉRIES TECHNOLOGIQUES

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	Hôtellerie	TMD	Total
Métropole	7 874	28 306	2 882	64 398	22 111	2 596	316	128 483
Dom	317	1 292	63	4 465	1 063	76	5	7 281
Total métropole et Dom	8 191	29 598	2 945	68 863	23 174	2 672	321	135 764
Rappel inscrits 2014	7 779	28 046	2 822	71 584	26 940	2 763	281	140 215
Evolution 2014-2015	5,30%	5,53%	4,36%	-3,80%	-13,98%	-3,29%	14,23%	-3,17%
Répartition	6,0%	22%	2%	50,7%	17,1%	2%	0,2%	100%



SÉRIES PROFESSIONNELLES

83 SPÉCIALITÉS

Accompagnement, soins et services à la personne - option A : à domicile	3 418
Accompagnement, soins et services à la personne - option B : en structure	16 092
Accueil - relation clients et usagers	8 275
Aéronautique - option mécanicien, système-cellule	592
Aéronautique - option mécanicien, système-avionique	150
Agencement de l'espace architectural	254
Aménagement et finition du bâtiment	1 095
Artisanat et métiers d'art - option art de la pierre	55
Artisanat et métiers d'art - option communication visuelle plurimédia	1 669
Artisanat et métiers d'art - option ébéniste	323
Artisanat et métiers d'art - option marchandisage visuel	312
Artisanat et métiers d'art - option B : métiers de l'enseigne et de la signalétique	154
Artisanat et métiers d'art - option A : verrerie scientifique et technique	12
Artisanat et métiers d'art - option tapissier d'ameublement	257
Bio-industries de transformation	616
Boucher charcutier traiteur	152
Boulangier-pâtissier	1 325
Commerce	26 075
Commercialisation et services en restauration	4 308
Conducteur transporteur routier marchandises	1 336
Construction des carrosseries	102
Cuisine	5 781
Électrotechnique énergie équipements communicants	16 514
Environnement nucléaire	139
Esthétique cosmétique parfumerie	3 385
Étude et définition de produits industriels	726
Façonnage de produits imprimés, routages	26
Fonderie	58
Gestion - administration	27 440
Hygiène - environnement	809
Intervention sur le patrimoine bâti	183
Logistique	2 972
Maintenance des équipements industriels	7 212
Maintenance des matériels - option A : agricole	844
Maintenance des matériels - option B : travaux publics	694
Maintenance des matériels - option C : parcs et jardins	320
Maintenance de véhicules automobiles - option voitures particulières	7 196
Maintenance de véhicules automobiles - option véhicules industriels	1 107
Maintenance de véhicules automobiles - option motocycles	804
Maintenance nautique	482
Métiers de la mode - vêtements	2 927
Métiers du cuir option chaussures	20
Métiers du cuir option maroquinerie	250
Métiers du pressing et de la blanchisserie	53
Microtechniques	640

Optique lunetterie	682
Menuiserie aluminium verre	396
Ouvrages du bâtiment : métallerie	539
Perruquier posticheur	34
Photographie	544
Pilotage de ligne de production	497
Plastiques et composites	483
Poissonnier écailler traiteur	35
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons	757
Production graphique	786
Production imprimée	422
Productique mécanique - option décolletage	40
Prothèse dentaire	658
Réparation de carrosserie	1 669
Sécurité - prévention	1 096
Services de proximité et vie locale	2 533
Systèmes électroniques numériques	7 981
Technicien aérostructure	237
Technicien constructeur bois	890
Technicien d'usinage	2 875
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	459
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	1 903
Technicien de scierie	37
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	1 401
Technicien d'études du bâtiment - option A : étude et économie	1 668
Technicien d'études du bâtiment - option B : assistant en architecture	1 280
Technicien du froid et du conditionnement d'air	1 368
Technicien en chaudronnerie industrielle	2 861
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	2 571
Technicien géomètre-topographe	561
Technicien menuisier-agenceur	2 454
Technicien modelleur	87
Technicien outilleur	284
Traitement des surfaces	20
Transports	924
Travaux publics	1 184
Vente prospection - négociation - suivi de clientèle	7 200
Total candidats 2015	196 570
Part du secteur tertiaire	44,83%
Part du secteur industriel	55,17%
Rappel total candidats 2014	205 375



*Les calendriers
des épreuves*

SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

SESSION DE JUIN

ÉPREUVES ÉCRITES

Métropole : 17, 18, 19, 22, 23 et 24 juin 2015.

Départements d'outre-mer :

- Guadeloupe-Guyane-Martinique : 16, 17, 18, 19, 22, 23 et 24 juin 2015 ;
- La Réunion-Mayotte : 17, 18, 19, 22, 23 et 24 juin 2015.

Collectivités d'outre-mer :

- Polynésie française
Baccalauréat général : 8, 9, 10, 11 et 12 juin 2015 ;
Baccalauréat technologique : 8, 9, 10, 11, 12 et 13 juin 2015.
- Saint-Pierre-et-Miquelon
Baccalauréat général : 28, 29 mai, 1^{er}, 2, 3, 4 et 5 juin 2015.
- Nouvelle-Calédonie : la session a lieu en novembre.

ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

Les dates sont fixées par les recteurs dans chaque académie.

RÉSULTATS DU 1^{ER} GROUPE D'ÉPREUVES

Les résultats du 1^{er} groupe d'épreuves sont connus à partir du mardi 7 juillet 2015 (métropole) pour toutes les séries.

ORAUX DE RATTRAPAGE

Organisées immédiatement après la communication des résultats du 1^{er} groupe, les épreuves orales du 2^e groupe se déroulent jusqu'au vendredi 10 juillet 2015.

SESSION DE REMPLACEMENT

Cette session est réservée aux candidats inscrits qui, pour des raisons dûment justifiées, n'ont pu se présenter à la session de juin.

Épreuves écrites terminales : 4, 7, 8, 9, 10 et 11 septembre 2015 (métropole).

Épreuves écrites de français et de français et littérature : 8 septembre 2015 (métropole).

ÉPREUVES ANTICIPÉES EN PREMIÈRE

SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES / ÉPREUVES ÉCRITES



Métropole

	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE	SÉRIES TECHNOLOGIQUES
Vendredi 19 juin	Français et littérature 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h
Mardi 23 juin	Sciences 8 h - 9 h 30	Sciences 8 h - 9 h 30		



Guadeloupe, Guyane et Martinique

	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE	SÉRIES TECHNOLOGIQUES
Mercredi 17 juin	Français et littérature 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h
Mardi 23 juin	Sciences 14 h - 15 h 30	Sciences 14 h - 15 h 30		



La Réunion

	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE	SÉRIES TECHNOLOGIQUES
Vendredi 19 juin	Français et littérature 10 h - 14 h	Français 10 h - 14 h	Français 10 h - 14 h	Français 10 h - 14 h
Mardi 23 juin	Sciences 10 h - 11 h 30	Sciences 10 h - 11 h 30		

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL



MÉTROPOLE

	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE
Mercredi 17 juin	Philosophie 8 h - 12 h	Philosophie 8 h - 12 h	Philosophie 8 h - 12 h
Jeudi 18 juin	Histoire - géographie 8 h - 12 h	Histoire - géographie 8 h - 12 h	Histoire - géographie 8 h - 11 h
Vendredi 19 juin	LV1 14 h - 17 h	LV1 14 h - 17 h	LV1 14 h - 17 h
Lundi 22 juin	Littérature 8 h - 10 h	Sciences économiques et sociales 8 h - 12 h ou 13 h <small>(spécialité économie approfondie ou sciences sociales et politiques)</small>	Mathématiques 8 h - 12 h
Mardi 23 juin	LV2 étrangère 14 h - 17 h LV2 régionale 14 h - 17 h	LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	Physique et chimie 8 h - 11 h 30 LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h
Mercredi 24 juin	Arts (épreuve écrite) 14 h - 17 h 30 Langues et cultures de l'Antiquité : Grec 14 h - 17 h Langues et cultures de l'Antiquité : Latin 14 h - 17 h Mathématiques 14 h - 17 h	Mathématiques 14 h - 17 h	Sciences de la vie et de la Terre 14 h - 17 h 30 Écologie, agronomie et territoires 14 h - 17 h 30 Sciences de l'ingénieur 14 h - 18 h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE



MÉTROPOLE

	ST2S	STMG	HÔTELLERIE
Mercredi 17 juin	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h
Jeudi 18 juin	Histoire - géographie 8 h - 10 h 30 Mathématiques 14 h - 16 h	Histoire - géographie 8 h - 10 h 30 Mathématiques 14 h - 17 h	Environnement du tourisme 14 h - 17 h
Vendredi 19 juin	LV1 14 h - 16 h	LV1 14 h - 16 h	
Lundi 22 juin	Sciences physiques et chimiques 8 h - 10 h Sciences et techniques sanitaires et sociales 14 h - 17 h	Épreuve de spécialité 14 h - 18 h	Gestion hôtelière et mathématiques 13 h - 17 h 30
Mardi 23 juin	LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	Management des organisations 8 h - 11 h LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	Sciences appliquées et technologies 14 h - 17 h
Mercredi 24 juin	Biologie et physiopathologie humaines 8 h - 11 h	Économie - droit 8 h - 11 h	

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE



MÉTROPOLE

	STL		STI2D	STD2A
	Biotechnologies	Sciences physiques et chimiques en laboratoire		
Mercredi 17 juin	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h
Jeudi 18 juin	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 11 h
Vendredi 19 juin	LV1 14 h - 16 h	LV1 14 h - 16 h	LV1 14 h - 16 h	LV1 14 h - 16 h
Lundi 22 juin	Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité 14 h - 18 h	Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité 14 h - 18 h	Enseignements technologiques transversaux 14 h - 18 h	Analyse méthodique en design et arts appliqués 14 h - 18 h
Mardi 23 juin	LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h
Mercredi 24 juin	Physique - chimie 8 h - 11 h	Physique - chimie 8 h - 11 h	Physique - chimie 8 h - 11 h	Physique - chimie 8 h - 10 h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL



SESSION DE JUIN

Les épreuves générales écrites sont communes à tous les candidats.

	Métropole Mayotte	La Réunion	Guadeloupe Martinique	Guyane	Saint-Pierre- et-Miquelon	Polynésie Française
Français	Mercredi 17 juin 9 h 30 - 12 h	Mercredi 17 juin 10 h 30 - 13 h	Mardi 16 juin 14 h - 16 h 30	Mardi 16 juin 14 h - 16 h 30	Mardi 16 juin 15 h - 17 h 30	Mardi 16 juin 8 h - 10 h 30
Histoire - géographie et éducation civique	Mercredi 17 juin 14 h - 16 h	Mercredi 17 juin 15 h - 17 h	Mercredi 17 juin 14 h 30 - 16 h 30	Mercredi 17 juin 15 h 30 - 17 h 30	Mercredi 17 juin 16 h 30 - 18 h 30	Mercredi 17 juin 9 h 30 - 11 h 30
Arts appliqués et cultures artistiques	Jeudi 18 juin 10 h - 11 h 30	Jeudi 18 juin 11 h - 12 h 30	Mercredi 17 juin 12 h 30 - 14 h	Mercredi 17 juin 13 h 30 - 15 h	Mercredi 17 juin 14 h 30 - 16 h	Mercredi 17 juin 7 h 30 - 9 h
Prévention, santé et environnement	Vendredi 19 juin 9 h 30 - 11h30	Vendredi 19 juin 10 h 30 - 12 h 30	Jeudi 18 juin 14 h - 16 h	Jeudi 18 juin 14 h - 16 h	Jeudi 18 juin 15 h - 17 h	Jeudi 18 juin 8 h - 10 h
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	Épreuves pratiques et écrites sur support informatique : du mardi 2 au mardi 16 juin, à partir de 8 h					

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.



*Les résultats
de la session 2014*

DEPP

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE,
ET DE LA PERFORMANCE

NOTE D'INFORMATION

n° 29 – Juillet 2014

Le baccalauréat 2014 Session de juin

■ À la session de juin 2014, avec 87,9 % d'admis en France entière, le taux de réussite global au baccalauréat est en hausse (1,1 point) par rapport à la session 2013.

Les taux de réussite aux baccalauréats technologique et professionnel augmentent respectivement de 4,2 et de 3,4 points, amplifiant pour ce dernier la légère hausse de 2013. Le taux de réussite du baccalauréat général demeure élevé malgré un recul d'un point. Celui des séries générale et technologique devient très proche avec plus de neuf candidats sur dix reçus. Dans la voie professionnelle, il franchit de nouveau la barre des 80 % d'admis. Le nombre des candidats au baccalauréat professionnel intègre désormais la série « Accompagnement, soins et services à la personne » : il augmente de 15 % (+ 31 800 lauréats). Allié à la progression du taux de réussite, ce phénomène augmente la part d'une génération obtenant ce baccalauréat à 23,7 % contre 20 % l'an dernier.

Au total, la part des bacheliers 2014 dans une génération est portée à 77,3 % après 73,7 % en 2013.

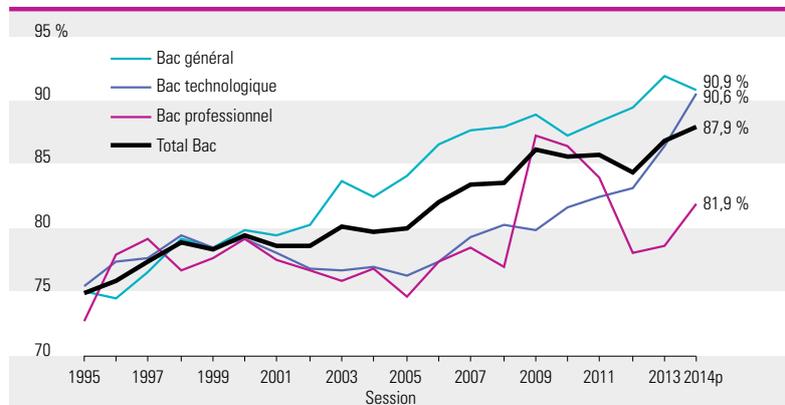
Sylvie Le Laidier et
Fanny Thomas, DEPP B1

■ 710 600 candidats se sont présentés à l'examen du baccalauréat en France à la session de juin 2014, incluant les formations agricoles, et 624 700 ont été reçus. Le taux de réussite global atteint 87,9 %. Il progresse en 2014 plus faiblement qu'en 2013 (1,1 contre 2,4 points).

Le nombre de candidats progresse en 2014 de 32 600 candidats (soit + 5 %) sans effacer complètement la baisse enregistrée en 2013. Les candidats de la voie professionnelle augmentent de

15,1 % en 2014 compensant presque la baisse de 16,6 % de 2013. L'intégration à la session 2014 des candidats de la série « Accompagnement, soins et services à la personne » explique en grande partie cette hausse. Les candidats de la voie générale continuent d'augmenter (+ 1,3 %) tandis que ceux de la voie technologique régressent moins fortement (- 1,4 % contre - 4 % en 2013). La progression de la réussite et notamment la croissance des effectifs de candidats de la voie professionnelle

Évolution du taux de réussite depuis 1995 selon les différentes voies de baccalauréat



Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
ISSN 1286-9392
Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

(p) les données 2014 sont provisoires.
Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte jusqu'en 2011, y compris Mayotte à partir de 2012.

Sources : MENESR DEPP et MAAF

conduisent à une proportion de 77,3 % de bacheliers dans une génération en 2014, soit 3,6 points de plus qu'en 2013.

Baisse des résultats au baccalauréat général compensée par plus de candidats

Le taux de réussite au baccalauréat général reste supérieur à 90 % à la session de juin 2014. Malgré une baisse de 1 point par rapport à la session précédente, il est supérieur à celui de 2012 (90,9 % contre 89,5 %) (FIGURE 2 ET GRAPHIQUE).

Le taux de réussite baisse dans chacune des séries de la voie générale : la série ES perd 1,7 point à 89,7 %, suivie par la série L dont la baisse de 0,9 point porte la réussite à 90 %. La série S obtient toujours le meilleur taux de réussite avec 91,9 % et diminue plus faiblement (- 0,6 point).

Au total, le nombre de bacheliers généraux (305 600) reste stable par rapport à la session de juin 2013, l'augmentation des effectifs compensant la baisse du taux de réussite. Moins d'un bachelier sur deux (49 %) est titulaire du baccalauréat général du fait de la croissance du nombre de bacheliers professionnels. Aujourd'hui, 37,7 % d'une génération obtient un baccalauréat général.

Le baccalauréat technologique réussi par plus de neuf candidats sur dix

La réussite au baccalauréat technologique dépasse pour la première fois 90 % à la session de juin 2014 : elle augmente de 4,2 points avec un taux de succès global de 90,6 %, poursuivant sa progression depuis 2006 (FIGURE 4).

Dans le domaine de la production, le taux de réussite de 91,0 % augmente de 1 point. La série agricole STAV présente la plus forte progression avec 3,2 points de plus, soit un taux de réussite de 81,7 %. La série ST12D progresse faiblement de 1 point avec 92,3 % de lauréats. Le taux de réussite de la série STL baisse de 1 point en 2014 et atteint 92,8 % en 2014.

Le domaine des services, qui représente plus des deux tiers des candidats au baccalauréat technologique, progresse forte-

1 – Résultats provisoires du baccalauréat général Session de juin 2014 - Résultats provisoires

Séries	Premier groupe d'épreuves					Second groupe d'épreuves			Total		
	Présents	Admis	%	Ajournés	%	Présents	Admis	%	Présents	Admis	%
Série L	53 249	41 908	78,7	2 910	5,5	8 431	6 010	71,3	53 249	47 918	90,0
Série ES	108 192	83 576	77,2	5 867	5,4	18 749	13 433	71,6	108 192	97 009	89,7
Série S	174 825	144 371	82,6	7 485	4,3	22 969	16 310	71,0	174 825	160 681	91,9
Ensemble	336 266	269 855	80,3	16 262	4,8	50 149	35 753	71,3	336 266	305 608	90,9

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : MENESR DEPP

2 – Évolution des résultats du baccalauréat général Session de juin 2014 - Résultats provisoires

Séries	Session de juin 2014			Rappel 2013			Variation d'effectifs		Taux de variation (%)		Écart de taux de réussite
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Présents	Admis	
Série L	53 249	47 918	90,0	55 312	50 275	90,9	- 2 063	- 2 357	- 3,7	- 4,7	- 0,9
Série ES	108 192	97 009	89,7	106 866	97 724	91,4	1 326	- 715	1,2	- 0,7	- 1,7
Série S	174 825	160 681	91,9	169 889	157 127	92,5	4 936	3 554	2,9	2,3	- 0,6
Ensemble	336 266	305 608	90,9	332 067	305 126	91,9	4 199	482	1,3	0,2	- 1,0

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : MENESR DEPP

ment de 5,6 points avec 90,3 % de lauréats. Les séries STMG et ST2S présentent la plus forte progression (+ 5,6 points) et frisent la barre des 90 %. La série Hôtellerie progresse moins fortement (+ 3,5 points) mais présente toujours le meilleur taux de réussite dans le domaine des services (93,3 %). Les 3 000 candidats du secteur disciplinaire (STD2A et TMD) obtiennent le plus souvent le baccalauréat. Leur réussite est en progression de 1,1 point par rapport à 2013 et atteint 96,9 %.

Au total, 128 900 diplômes ont été délivrés en 2014 dans la voie technologique, soit 21 % des bacheliers : 4 300 diplômes de plus qu'en 2013 ont été décernés, la hausse de la réussite compensant largement la baisse du nombre de candidats de cette voie.

En 2014, 15,9 % d'une génération obtient un baccalauréat technologique.

La hausse de la réussite au baccalauréat professionnel s'amplifie

La session de juin 2014 compte 232 100 candidats et 190 200 bacheliers professionnels, soit 30 500 candidats et 31 800 admis de plus qu'en 2013. À la session 2014, les bacheliers professionnels représentent 30 % des bacheliers, soit 6 points de plus qu'en 2013.

Le taux de réussite du baccalauréat professionnel s'établit à 81,9 % (FIGURE 6), soit 3,4 points de plus qu'en 2013. L'écart de réussite continue de se creuser entre le secteur des services et celui de la production. Le secteur de la production augmente moins que celui des services (3,8 points dans les services contre 2,8 points dans la production). L'arrivée au niveau du baccalauréat des premiers candidats des nouvelles spécialités « Accompagnement, soins et services à la personne » conclut la réforme de la voie professionnelle et porte la proportion de bacheliers de cette voie à 23,7 % contre 20 % en 2013. Cette proportion est très supérieure à celle observée en 2010 avant la réforme (14,2 %) et rejoint la proportion exceptionnelle de bacheliers professionnels dans une génération en 2012 (23,8 %) due à la superposition des deux cursus.

Toujours plus de bacheliers avec mention

Globalement, à l'issue de la session de juin 2014, 46 % des candidats au baccalauréat obtiennent une mention, soit 2,4 points de plus qu'en juin 2013 (FIGURE 7). Cette proportion est en baisse au baccalauréat général : près de 52 % des candidats au baccalauréat

3 – Résultats provisoires du baccalauréat technologique
 Session de juin 2014 - Résultats provisoires

Séries	Premier groupe d'épreuves					Second groupe d'épreuves			Total		
	Présents	Admis	%	Ajournés	%	Présents	Admis	%	Présents	Admis	%
STI2D	27 625	23 183	83,9	863	3,1	3 579	2 322	64,9	27 625	25 505	92,3
STL	7 687	6 460	84,0	237	3,1	990	677	68,4	7 687	7 137	92,8
STAV	5 671	4 635	81,7	1 036	18,3	.	.	.	5 671	4 635	81,7
Total production	40 983	34 278	83,6	2 136	5,2	4 569	2 999	65,6	40 983	37 277	91,0
ST2S	26 112	20 762	79,5	1 128	4,3	4 222	2 958	70,1	26 112	23 720	90,8
STMG	69 542	54 901	78,9	3 397	4,9	11 244	7 648	68,0	69 542	62 549	89,9
Hôtellerie	2 581	2 183	84,6	62	2,4	336	226	67,3	2 581	2 409	93,3
Total services	98 235	77 846	79,2	4 587	4,7	15 802	10 832	68,5	98 235	88 678	90,3
STD2A	2 722	2 512	92,3	32	1,2	178	128	71,9	2 722	2 640	97,0
TMD	334	310	92,8	9	2,7	15	10	66,7	334	320	95,8
Total disciplinaire	3 056	2 822	92,3	41	1,3	193	138	71,5	3 056	2 960	96,9
Ensemble	142 274	114 946	80,8	6 764	4,8	20 564	13 969	67,9	142 274	128 915	90,6

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : MENESR DEPP et MAAF

4 – Évolution des résultats du baccalauréat technologique
 Session de juin 2014 - Résultats provisoires

Séries	Session de juin 2014			Rappel 2013			Variation d'effectifs		Taux de variation (%)		Écart de taux de réussite
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Présents	Admis	
STI2D	27 625	25 505	92,3	26 948	24 630	91,4	677	875	3,0	4,0	1,0
STL	7 687	7 137	92,8	7 245	6 797	93,8	442	340	6,0	5,0	-1,0
STAV	5 671	4 635	81,7	5 765	4 523	78,5	-94	112	-1,6	2,5	3,2
Total production	40 983	37 277	91,0	39 958	35 950	90,0	1 025	1 327	2,6	3,7	1,0
ST2S	26 112	23 720	90,8	26 247	22 352	85,2	-135	1 368	-0,5	6,1	5,6
STMG	69 542	62 549	89,9	72 354	61 010	84,3	-2 812	1 539	-3,9	2,5	5,6
Hôtellerie	2 581	2 409	93,3	2 726	2 447	89,8	-145	-38	-5,3	-1,6	3,5
Total services	98 235	88 678	90,3	101 327	85 809	84,7	-3 092	2 869	-3,1	3,3	5,6
STD2A	2 722	2 640	97,0	2 780	2 658	95,6	-58	-18	-2,1	-0,7	1,4
TMD	334	320	95,8	247	241	97,6	87	79	35,2	32,8	-1,8
Total disciplinaire	3 056	2 960	96,9	3 027	2 899	95,8	29	61	1,0	2,1	1,1
Ensemble	142 274	128 915	90,6	144 312	124 658	86,4	-2 038	4 257	-1,4	3,4	4,2

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : MENESR DEPP et MAAF

5 – Résultats provisoires du baccalauréat professionnel
 Session de juin 2014 - Résultats provisoires

Secteurs	Premier groupe d'épreuves					Second groupe d'épreuves			Total		
	Présents	Admis	%	Ajournés	%	Présents	Admis	%	Présents	Admis	%
Production	107 096	78 498	73,3	17 429	16,3	11 169	5 750	51,5	107 096	84 248	78,7
Services	124 997	98 714	79,0	12 966	10,4	13 317	7 226	54,3	124 997	105 940	84,8
Ensemble	232 093	177 212	76,4	30 395	13,1	24 486	12 976	53,0	232 093	190 188	81,9

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : MENESR DEPP et MAAF

6 – Évolution des résultats du baccalauréat professionnel
 Session de juin 2014 - Résultats provisoires

Secteurs	Session de juin 2014			Rappel 2013			Variation d'effectifs		Taux de variation (%)		Écart de taux de réussite
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Présents	Admis	
Production	107 096	84 248	78,7	98 146	74 537	75,9	8 950	9 711	9,1	13,0	2,8
Services	124 997	105 940	84,8	103 472	83 860	81,0	21 525	22 080	20,8	26,3	3,8
Ensemble	232 093	190 188	81,9	201 618	158 397	78,6	30 475	31 791	15,1	20,1	3,4

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : MENESR DEPP et MAAF

7 – Proportion de lauréats avec mention par type de baccalauréat
Session de juin 2014 - Résultats provisoires

Baccalauréat	Total présents	Décision (%)					mention / présents (%)
		Très bien	Bien	Assez bien	Passable	Refusé	
Général	336 266	10,7	16,2	25,1	38,8	9,1	52,0
Technologique	142 274	1,7	10,3	30,4	48,2	9,4	42,4
Professionnel	232 093	1,3	9,9	28,3	42,4	18,1	39,5
Ensemble	710 633	5,8	13,0	27,2	41,9	12,1	46,0
Rappel 2013	677 997	5,7	12,2	25,7	43,2	13,2	43,6

Champ : France métropolitaine et DOM.

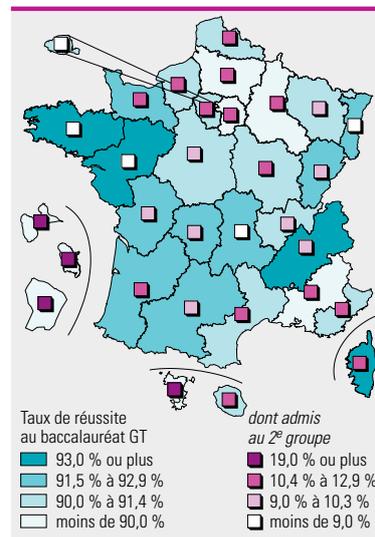
Source : MENESR DEPP et MAAF

général sont reçus avec mention, soit 1,9 point de moins qu'en 2013. Au baccalauréat technologique, la proportion de candidats obtenant une mention augmente très nettement (8,4 points) par rapport à 2013, pour atteindre 42,4 % en 2014. Quatre candidats sur dix au baccalauréat professionnel obtiennent également une mention en 2014, soit 6 points de plus qu'en 2013. 19 % des candidats au baccalauréat obtiennent une mention « très bien » ou « bien ». Cette proportion s'élève à 27 % pour le baccalauréat général et à 11 % pour le baccalauréat professionnel, soit 3 points de plus qu'en 2013.

Incidence variable du second groupe d'épreuves

Le taux de réussite au baccalauréat général et technologique 2014 varie de 95,2 % en Corse à 62,4 % à Mayotte. Dans les académies où la réussite est la plus élevée, la part de candidats admis au second groupe est la plus faible (FIGURE 8). À l'inverse, les candidats au baccalauréat général et technologique obtiennent souvent le diplôme au second groupe dans les académies où la réussite est la plus faible. En Corse, le très bon taux de réussite du premier groupe est fortement amélioré par celui du second. À Paris, où le taux de réussite est proche de 90 %, les candidats sont peu souvent admis au second groupe. ■

8 – Réussite au baccalauréat général et technologique (hors STAV)



Source : MENESR DEPP

en savoir plus

Voir résultats détaillés sur le site : www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

DÉFINITIONS

Taux de réussite

Il s'agit du rapport du nombre d'admis au nombre de candidats présents. On considère comme présent un candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Premier et second groupes d'épreuves

Les épreuves sont organisées en deux groupes. Si le candidat a obtenu une moyenne générale inférieure à 8/20 aux épreuves du premier groupe, il est ajourné. S'il a obtenu une moyenne de 10/20 ou plus, il est déclaré admis. S'il a obtenu une moyenne comprise entre 8/20 et 10/20, il est autorisé à se présenter aux épreuves orales du second groupe (« oral de rattrapage »). Le candidat au baccalauréat professionnel doit en plus avoir eu au moins 10/20 à l'épreuve d'évaluation de la pratique professionnelle pour être admis à se présenter au second groupe. Il passe alors une épreuve dite de contrôle.

Proportion de bacheliers dans une génération

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de jeunes qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux. Pour ces résultats provisoires, la répartition par âge est estimée à partir de la structure par âge des bacheliers observée sur les résultats définitifs de la session précédente. Les âges pris en compte sont de 17 à 24 ans. Il est important d'éviter la confusion entre les notions de :
– taux de réussite au baccalauréat, qui est la proportion des admis par rapport au nombre de présents (87,9 % à la session 2014) ;

– proportion de bacheliers dans une génération (77,3 % en juin 2014) ;
– proportion d'une génération qui accède au niveau du baccalauréat, c'est-à-dire qui entre dans la dernière année d'une formation préparant au baccalauréat ou à un diplôme du même niveau (c'est ce dernier indicateur qui avait été mentionné dans la loi d'orientation n° 89-486 du 10 juillet 1989).

Répartition académique

Ces résultats provisoires sont donnés selon le lieu du centre d'examen et non selon le lieu de scolarisation en terminale. Or, de nombreux candidats du baccalauréat professionnel passent l'examen dans une académie différente de celle où ils sont scolarisés. C'est la raison pour laquelle ces résultats provisoires ne permettent pas de répartir les candidats professionnels par académie. Cette répartition académique sera donnée lors de la publication des résultats définitifs.

Séries générales et technologiques du baccalauréat

– général

L : littéraire
ES : économique et sociale
S : scientifique

– technologique

STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
STL : sciences et technologies de laboratoire
STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
STMG : sciences et technologies du management et de la gestion
HOT : hôtellerie
STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués
TMD : techniques de la musique et de la danse. ■



Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

Retrouvez ce dossier

dans l'espace presse

education.gouv.fr/presse

#Bac2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

